



Tarnac : la défense conteste la dimension terroriste du dossier

La défense des militants du groupe de Tarnac, dont le parquet a demandé le renvoi en correctionnelle, a contesté jeudi la dimension terroriste du dossier et dénoncé une instrumentalisation politique. Si la juge antiterroriste suit les réquisitions du parquet, trois des huit militants dont il réclame le jugement comparaitront pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

Le groupe est soupçonné d'être à l'origine de sabotages de lignes SNCF dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 sur des caténaires, dans l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne. Le leader présumé du groupe, Julien Coupat, a reconnu sa présence cette nuit-là aux abords de la voie ferrée où passe le TGV-Est, mais a toujours nié avoir participé au sabotage.

« Retenir la qualification terroriste dans le dossier Tarnac prêterait à sourire, surtout aujourd'hui, s'il ne s'agissait pas d'un aveuglement judiciaire inquiétant », ont dénoncé dans un communiqué les avocats des huit mis en examen, **M^{es} William Bourdon et Marie Dosé**.

« Dans la période actuelle, tenter de valider un élargissement contre la doctrine française et la loi internationale de la définition du terrorisme ouvre la voie demain, et c'est fâcheux, à une hyper criminalisation des mouvements sociaux », ont-ils encore mis en garde.

« Que le parquet ose évoquer une instrumentalisation des médias par les mis en examen est à proprement parler scandaleux. Doit-on rappeler les conditions dans lesquelles Nicolas Sarkozy », alors président, et sa ministre de l'Intérieur *« Michèle Alliot-Marie ont convoqué toutes les télévisions dans le village de Tarnac le jour de l'interpellation des mis en cause ? »,* ont demandé M^{es} Dosé et Bourdon.

« Cette affaire est avant tout l'histoire d'une instrumentalisation du politique sur le judiciaire, instrumentalisation dont l'institution judiciaire n'a jamais réussi à se défaire », jugent-ils. *« Et tous les éléments à décharge rapportés par la défense pendant toutes ces années ont été balayés d'un revers de main par l'ensemble des magistrats... Retenir la qualification terroriste et faire fi de tout ce que la défense a pu rapporter tout au long de l'instruction démontre surtout la parfaite partialité avec laquelle cette affaire est traitée depuis le début. »*

ng/tu/sva/nm